



POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DURABLE

BANQUE HOTTINGUER

Mai 2022

I. Objectifs de durabilité et politiques d'investissement durable

Investir de façon socialement responsable est un engagement de longue date de la Banque Hottinguer, à l'origine de la création du fonds Equilibre Ecologique géré par la Société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée depuis plus de dix ans. Consciente des défis sociétaux soulevés par les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la Banque affirme son ambition de renforcer son rôle d'investisseur et de banquier privé responsable en signant, fin 2020, les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (PRI).

Atténuer les risques ESG ...

La Banque Hottinguer se saisit pleinement aujourd'hui des problématiques relatives aux **risques sociétaux, au changement climatique, et à la préservation de la biodiversité** afin, d'une part, de protéger ses actifs sous gestion contre les risques ESG et, d'autre part, d'être actrice du changement. Elle adhère ainsi pleinement à l'exigence de « double matérialité » promue par le Plan d'Action Finance Durable de la Communauté Européenne¹, à la fois en refusant d'investir dans des activités ayant un impact négatif sur la durabilité, l'humain, le climat, et le capital naturel, et en diminuant le risque que fait peser ce type d'investissements sur la valeur des actifs de ses clients et les siens.

... mais aussi saisir les opportunités issues d'un monde prenant mieux en compte l'ESG et l'impact sociétal

La Banque Hottinguer est aussi pleinement convaincue des opportunités que représentent une croissance plus durable et génératrice d'impact. **Elle encourage et promeut ainsi les meilleures pratiques de durabilité et elle contribue aux Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies²** au travers de ses politiques d'investissement pour respectivement sa gamme d'investissement Finance Durable et sa gamme d'Investissement à Impact.

1. Politiques d'investissement générales

La démarche d'investissement durable de la Banque Hottinguer appliquée à l'ensemble des OPC, ouverts et dédiés, ainsi qu'aux mandats de gestion gérés par la Société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée vise tout d'abord à atténuer **les grands de risques de durabilité** en visant les 3 objectifs suivants :

- #1 **Respecter les grands principes sociétaux**
- #2 **Atténuer et s'adapter aux risques climatiques**
- #3 **Protéger la biodiversité et le capital naturel**

¹ Plan d'Action Finance Durable de la Communauté Européenne : [Finance durable | Commission européenne \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/economy_finance/finance_durable_en)

² Les 17 Objectifs de Développement Durable sont un appel à l'action de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

[Accueil - Développement durable \(un.org\)](https://www.un.org/fr/development/dpd/)



Pour la gestion par délégation, la société de gestion transmet la politique d'exclusion à la société de gestion déléguée. Pour la multigestion, la société de gestion inclut la politique d'exclusion dans ses diligences, avec communication de notre politique aux tiers et vérification déclarative ex-post.

2. Politiques d'investissement additionnelles s'appliquant à la gamme Finance Durable

La Banque Hottinguer a également à cœur de promouvoir les meilleures pratiques de durabilité. Au sein de sa gamme Finance Durable, qui comprendra les fonds Article 8³ au sens de la nomenclature SFDR et inclura les fonds respectant les meilleurs standards ESG généralistes (label ISR), Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée - en plus d'appliquer les politiques d'investissement durable Groupe décrites ci-dessus - assure un niveau d'intégration des dimensions E, S et G significatif. La politique d'investissement associée garantit que l'intégration ESG implique un niveau de sélectivité d'au moins 20% en ligne avec les meilleures attentes de Place en matière de finance durable (notamment ceux du label ISR en France) :

#4 Sélectionner les meilleures pratiques ESG

3. Politiques d'investissement additionnelles s'appliquant à la gamme Investissement à Impact

La démarche d'Impact de la Banque Hottinguer implique un respect des meilleurs standards d'intégration et de sélectivité ESG de ses investissements, et consiste en plus à contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies.

#5 Contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies selon les Thèmes d'Impact Cœurs Banque Hottinguer

La Banque Hottinguer s'est engagée depuis déjà une décennie dans une démarche d'Impact visant la transition environnementale par l'intermédiaire du fonds Equilibre Ecologique gérée par sa société de gestion, Messieurs Hottinguer et Cie- Gestion Privée. En 2021, ayant renforcé sa capacité de recherche et son expertise en Finance Durable en créant un département dédié, la Banque Hottinguer a aussi élargi ses objectifs d'Impact et a formalisé ces 3 thèmes Cœurs à la fois chers à l'ensemble de ses collaborateurs et en prise avec les grands enjeux sociétaux de notre siècle tels que décrits par le référentiel des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies. Ces 3 thèmes sont :

- Préservation du Capital Naturel et gestion des Ressources
- Embarquement des parties prenantes dans la création de valeur
- Inclusion Sociale

Ils sont déclinés au travers d'une approche multi-classes d'actifs cotés et non cotés des investissements et au travers de la démarche de responsabilité et d'engagement :

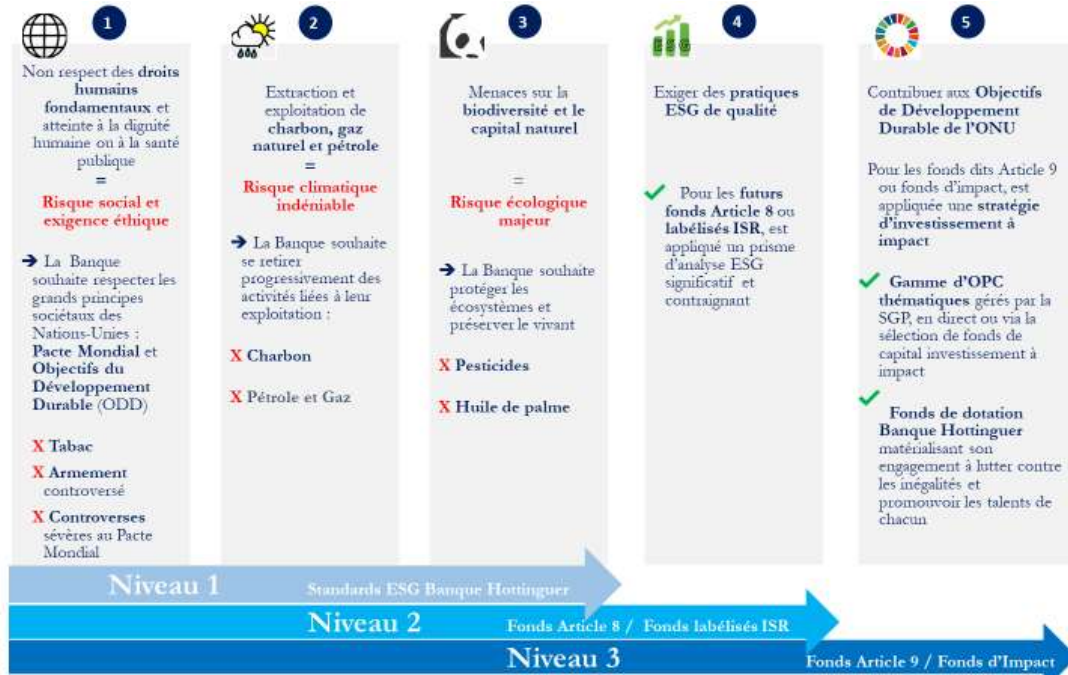
- o Actifs cotés en actions et obligations via l'offre Investissement à Impact de l'asset management qui comprend les fonds Article 9 selon la typologie SFDR et ceux qui répondent aux meilleurs standards d'Impact du marché ;
- o Actifs cotés en actions en obligations via l'offre de gestion sous mandat ;
- o Sélection de fonds de capital investissement pour la banque privée ;

³ Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR) définit les fonds Article 8 comme faisant la promotion de caractéristiques ESG et les fonds Article 9 comme poursuivant un objectif de développement durable



- Action philanthropique via le Fonds de Dotation Banque Hottinguer « Entreprendre pour Demain » lancé fin 2021.

Schéma 1 : 3 niveaux de durabilité visés pour 5 objectifs d'investissement



Source : Banque Hottinguer

II. Politiques d'investissement Banque Hottinguer : rationnel et critériologie

1. Respecter les grands principes sociétaux

Vision

Indépendante et à taille humaine, proche de ses clients et imprégnée d'une culture familiale forte, la Banque Hottinguer porte de façon encrée les valeurs de durabilité transmises de générations en générations sur plusieurs siècles. L'objectif de respect des grands principes sociétaux est naturellement le premier pilier de sa politique d'investissement et d'engagement.

La Banque Hottinguer est donc particulièrement vigilante, dans son approche durable, responsable et humaine, vis-à-vis des entreprises et industries controversées sur le plan social et environnemental, dont les agissements sont en contradiction avec les droits humains et sociétaux fondamentaux, et qui portent une atteinte évidente à la dignité humaine, à la santé publique ou à la préservation de la nature.

A cet effet, le Groupe Hottinguer s'appuiera sur les grands textes et objectifs internationaux, notamment le Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU).



Encart 1 : Le Pacte Mondial des Nations Unies, un référentiel sociétal universel

Conclu en 2000, le PMNU est une initiative mondiale visant à responsabiliser et durabiliser les pratiques commerciales en poussant les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence

2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5. L'abolition effective du travail des enfants ;

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Source : Nations-Unies

En tant qu'investisseur éthique et responsable, la société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie - Gestion Privée porte une attention totale au respect de ces principes et pratique en conséquence une politique d'exclusion stricte dans 3 domaines :

Controverses très sévères et infractions au PMNU

Sont exclues sans délai de l'univers d'investissement, les entreprises impliquées dans des controverses sévères au regard du PMNU. La Société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée utilise principalement les services de MSCI à travers le module « MSCI ESG Controversies and Global Norms » afin d'obtenir des évaluations sur les possibles controverses liées aux opérations, produits et services des entreprises émettrices de titres cotés ayant un impact E, S ou G négatif, tel que les présente le schéma 2 ci-dessous.

Schéma 2 : Thématiques les plus communes liées à des sujets de controverses sévères

Environnement	Droits de l'homme & communauté	Droits du travail & chaîne d'approvisionnement	Consommateurs	Gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité & utilisation des terres - Emissions toxiques & déchets - Energie & changement climatique - Stress hydrique - Déchets d'exploitation (non dangereux) - Gestion de la chaîne d'approvisionnement - Autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact sur les communautés locales - Droits de l'homme - Libertés civiles - Autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Relation du travail - Santé & sécurité - Négociation collective & syndicats - Discrimination & diversité au travail - Travail des enfants - Norme de travail de la chaîne d'approvisionnement - Autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité & qualité des produits - Pratiques anti-concurrentielles - Relations client - Vie privée & sécurité des données - Marketing & publicité - Autres 	<ul style="list-style-type: none"> - Corruption & fraude - Structure de gouvernance - Investissements controversés - Autres

Sources : MSCI, Banque Hottinguer

Chaque cas de controverse est évalué en fonction de la gravité et l'ampleur de son impact sur la société civile et l'environnement, selon deux dimensions : La nature de l'impact sur une échelle allant d'un préjudice « mineur » à « très grave », et l'ampleur de l'impact sur une échelle allant de « faible » à «



extrêmement répandue ». Ces évaluations sont ensuite combinées dans une matrice de gravité pour parvenir à une détermination initiale de la sévérité de la controverse, certaines considérations liées au fonctionnement de l'entreprise peuvent atténuer ou aggraver cette évaluation.

La Société de gestion exclut systématiquement de son univers d'investissement les entreprises impliquées dans des controverses « très sévères », qu'elles soient « structurelles » (résultant de problèmes sous-jacents ou de défaillances structurelles dans l'entreprise comme une mauvaise gestion des risques ou un manque de gouvernance et de surveillance), ou « non structurelles » (provoquées par un événement inattendu plutôt que par une mauvaise culture ou des échecs de gouvernance). Un délai de 3 mois est prévu pour effectuer la sortie dans les meilleures conditions de marché.

Tabac

La Société de gestion considère que le tabac ne relève pas des investissements durables, en raison du caractère nocif de ce produit pour la santé et l'environnement. Effet, selon Santé publique France, c'est la première cause de mortalité évitable, avec environ 75 000 décès estimés, soit plus d'un sur huit. Dans le monde, le tabac tue prématurément plus de 8 millions de personnes chaque année. De plus, l'industrie du tabac cible souvent sa commercialisation auprès de populations spécifiques (sexe, origine, âge...), certains de ces groupes fumant à des taux plus élevés que la population générale alors qu'ils sont protégés par divers traités et instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains. Le [Pacte mondial des Nations Unies](#) a d'ailleurs retiré en 2017 les compagnies de tabac de la liste de ses membres, reconnaissant un conflit d'intérêts inhérent entre ces produits et les droits de l'homme, le droit à la santé publique, à la sécurité internationale et à la paix.

Aussi, la Société de gestion utilise les données de MSCI pour exclure de son univers d'investissement les entreprises impliquées dans la production de tabac.

Industrie de l'armement

Dans son approche, Messieurs Hottinguer & Cie-Gestion Privée prend en compte le type d'armement, en distinguant les armes non controversées des armes dites controversées. S'appuyant sur la classification faite par MSCI ESG⁴, les armes controversées sont des armes ayant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- L'arme est non discriminante et présente un risque important de pertes civiles ;
- L'arme peut être classée comme arme de destruction massive, un seul incident pouvant entraîner un grand nombre de décès ;
- L'arme, dans son utilisation, provoque une souffrance démesurée.

La Société de gestion, s'appuyant sur les travaux de MSCI ESG et des conventions internationales sur l'armement, considère comme armes controversées : les armes chimiques, les armes biologiques, les armes à sous-munition, les mines antipersonnel et les armes à uranium appauvri.

Autres exclusions sectorielles

Les exclusions sectorielles liées au principe de respect des droits humains sont proposées par la Banque dans une approche à la fois engagée et raisonnable pour tenir compte des spécificités culturelles et de la complexité des sujets sociétaux. Les entreprises des secteurs des Boissons, des Jeux d'argent ou du Nucléaire par exemple ne sont pas aujourd'hui exclues des investissements.

La Banque se place cependant dans une démarche pragmatique et restera à l'écoute des évolutions du marché et des exigences de ses clients.

⁴ Source: Controversial Weapons A Practical Guide for Institutional Investors, MSCI



Respect des grands principes sociétaux : critères et seuils d'exclusion

	Tabac	Armement	Infractions au PMNU
Critères et seuils d'exclusion	Exposition à plus de 5% de leur chiffre d'affaires à la production de tabac	Exposition à plus de 0% de leur chiffre d'affaires à la production d'armes controversées	Implication dans des controverses très sévères au regard du PMNU

2. Atténuer et s'adapter aux risques climatiques

Vision

Pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C et si possible à 1,5°C, il est crucial de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) : le Groupe d'Expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son rapport de 2018, annonçait que pour atteindre cet objectif la consommation mondiale de charbon devait diminuer de 78%. Si la transition énergétique et la recherche de la neutralité carbone dans le secteur de l'énergie sont de première importance, les énergies fossiles représentent encore près de 80% du mix énergétique mondial. Parmi les 37 Gt de CO₂ émis par la combustion des énergies fossiles, 44% sont imputables au charbon, 33,7% au pétrole et 22% au gaz naturel⁵, et le CO₂ n'est pas le seul GES libéré par l'exploitation de ces ressources fossiles. Les émissions de méthane sont la seconde cause de réchauffement climatique : les opérations gazières et pétrolières ont émis 76Mt de méthane en 2020 et les combustions de charbon 41Mt⁶. Leur extraction a également un impact environnemental : elle cause déforestations, mise en danger de la biodiversité mais aussi émission de particules et solvants toxiques. Au rythme actuel, les réserves prouvées de pétrole et de gaz peuvent assurer une cinquantaine d'années de production⁷, mais 55% des ressources récupérables de pétrole et 44% des ressources récupérables de gaz sont dites « non-conventionnelles »⁸ (sables bitumeux, schistes bitumeux, gaz de schiste) dont l'exploitation, en plus de demander de conséquentes quantités d'eau potable la pollue massivement⁹. Il peut exister des hydrocarbures dits conventionnels mais dont l'exploitation est significativement plus controversée et environnementalement risquée.

Le GIEC, qui consacre le dernier volet de son sixième rapport en avril 2022¹⁰ aux solutions pour limiter le réchauffement à 1,5°C, préconise non seulement de remplacer les énergies fossiles par des sources d'énergie bas-carbone ou neutres (hydroélectricité, photovoltaïque, éolien...), mais aussi de mettre en place des techniques d'élimination du dioxyde de carbone (plantations d'arbres, extraction du CO₂ de l'atmosphère...), ainsi que des modifications structurelles pour réduire la demande énergétique et éliminer tout type de gaspillage, notamment dans l'alimentation (moins carnée), le logement (isolation des bâtiments), le travail (télétravail) ou les transports (véhicules électriques, mobilités douces).

En tant qu'investisseur engagé, Messieurs Hottinguer & Cie-Gestion Privée estime que l'exploration, l'exploitation et l'expansion de capacités en énergies fossiles (charbon thermique¹¹, pétrole et gaz non-conventionnels, pétrole & gaz conventionnels) représentent un risque climatique indéniable et souhaite se retirer progressivement de ces activités.

⁵ IEA Key World Energy Statistics, 2021

⁶ IEA World Energy Outlook 2021

⁷ BP Statistical Review of World Energy 2021

⁸ IEA World Energy Outlook 2016

⁹ Source : WWF

¹⁰ Voir <https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2022/04/IPCC-AR6-WG-III-PressRelease-French.pdf>

¹¹ La taxonomie européenne effectue une distinction entre charbon thermique et charbon métallurgique



Des critères et seuils (absolus, relatifs et/ou de progression), au-delà desquels les entreprises impliquées dans le **charbon thermique et les pétrole & gaz non conventionnels** n'entrent plus dans l'univers d'investissement et sont exclues des portefeuilles, ont été déterminés

Sont également fixés des critères et seuils d'exposition au-delà desquels les entreprises impliquées dans les activités de **pétrole et gaz conventionnels** sont mises sous surveillance durant une période de 12 mois. Au cours de cette période, la Société de gestion instaurera un programme de dialogue actionnarial actif pour inciter les entreprises concernées à prendre des mesures et des engagements concrets et fiables (objectifs de neutralité carbone sur les 3 scopes d'émissions, plan de sortie du pétrole & gaz annoncé et daté, alignement à la trajectoire 1.5 degré à court, moyen et long-terme et communication des plans de capex correspondants). A l'issue de cette période, dans le cas où les entreprises ne se sont pas engagées, la Société de gestion vendra les titres.

La Société de gestion travaille à partir des listes d'entreprises fournies par l'ONG de référence Urgewald : Global Coal Exit List¹² et Global Oil & Gas Exit List¹³.

Charbon thermique : critères et seuils d'exclusion

	Charbon thermique
Critères et seuils d'exclusion	<p>Plus de 20% des revenus de l'entreprise provient du charbon thermique</p> <p>Plus de 20% de la production d'électricité de l'entreprise provient du charbon thermique</p> <p>La production de charbon thermique est supérieure ou égale à 10Mt</p> <p>La capacité de production d'électricité issue du charbon thermique dépasse 5GWatt</p> <p>Projet de développement de capacité de production d'électricité à partir du charbon thermique de 100MWatt</p> <p>Projet de développement des activités d'exploration pour augmenter la production de charbon thermique de plus d'1Mt</p> <p>Implication dans le développement ou l'expansion du transport ou d'infrastructures liées au charbon thermique</p>

Pétrole et gaz : critères et seuils d'exclusion et de mise sous surveillance

	Pétrole et gaz non conventionnels
Critères et seuils d'exclusion	<p>Plus de 5% des revenus proviennent du pétrole et gaz non conventionnels</p> <p>Plus de 30% de la production concerne du pétrole et gaz non conventionnel et/ou est réalisé suivant des techniques controversées (fracturation, pétrole en eaux ultra profondes, pétroles lourdes)</p>
	Pétrole et gaz conventionnels
Critères et seuils de mise sous surveillance pour au maximum 12 mois	<p>Production d'hydrocarbures est supérieure à 20mmboe, et forte exposition des revenus aux hydrocarbures (>50%)</p> <p>Nouveaux programmes d'exploration engagés sur les 3 dernières années</p> <p>Programme d'expansion à court terme de plus de 20mmboe</p>

¹² <https://www.coalexit.org/>

¹³ <https://gogel.org/>



3. Protéger la biodiversité et le capital naturel

Vision

La préservation de la biodiversité et la protection des écosystèmes est un enjeu primordial de nos sociétés. Les espèces sont interdépendantes entre elles, l'extinction de l'une condamne un grand nombre d'autres. La nature et ses acteurs sont les principaux alliés de l'homme et lui rendent d'innombrables services : pollinisation, fertilisation des sols, traitement de l'eau. La conservation des forêts est aussi un enjeu humain : en plus d'être l'habitat d'une grande diversité d'espèces dont nous avons besoin, elles constituent de précieux puits de carbone et ont un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique.

La pratique de cultures intensives et notamment la production d'huile de palme, huile végétale la plus produite au monde, est une des principales menaces pour la biodiversité et une cause majeure de déforestation. En Indonésie, le premier producteur mondial, 24 millions d'hectares de forêts ont été détruits entre 1990 et 2015¹⁴, décimant ainsi l'habitat naturel d'espèces menacés et induisant le rejet de grandes quantités de CO2 dans l'atmosphère. En 2017, l'Indonésie était ainsi le 13^{ème} pays émetteur de GES, en grande partie à cause de la déforestation. En plus des impacts environnementaux évidents, cette culture a des impacts sociaux importants sur les populations agraires locales, en les rendant dépendantes de cette monoculture¹⁵.

En tant qu'investisseur engagé, la Banque Hottinguer estime que la production d'huile de palme, ainsi que la production de biocides, sont une menace pour la biodiversité et la conservation de nos écosystèmes, et souhaite se retirer progressivement des activités liées à leur exploitation.

Huile de palme et biocides : critères et seuils d'exclusion

Dans l'application de sa politique d'exclusion de l'huile de palme, les entreprises exposées à plus de 5% de leurs revenus à l'huile de palme ou aux biocides seront exclues des univers d'investissement et des portefeuilles de la société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée.

Elles pourront sous certaines conditions temporairement être mises sous surveillance durant au maximum 12 mois. Au cours de cette période la société de gestion instaurera un programme de dialogue actionnarial actif pour inciter les entreprises concernées à prendre des mesures et des engagements concrets et fiables (plan de sortie de l'activité daté et/ou programmation de l'obtention de la certification RSPO¹⁶ ou d'un standard de durabilité équivalent)

	Huile de palme	Biocides
Critères et seuils d'exclusion ou mise sous surveillance pour au maximum 12 mois	Plus de 5% des revenus sont tirés de la production ou de la distribution d'huile de palme	Plus de 5% des revenus sont tirés de la production de biocides (pesticides, rodenticides, insecticides et produits antisalissures)

4. Promouvoir les meilleures pratiques ESG

¹⁴ Source : Greenpeace

¹⁵ Source : Palm Oil A Practical Guide for Institutional Investors, MSCI

¹⁶ <https://rspo.org/about> Roundtable Sustainable Palm Oil



En 2021, la société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée a créé son département Finance Durable et Investissement à Impact et s'est doté d'outils permettant d'intégrer dans les processus d'investissement les dimensions Environnementale Sociale et de bonne Gouvernance. Un partenariat a ainsi été mis en place avec le fournisseur de données extra-financière MSCI en septembre 2021.

La Société de gestion se base sur la recherche et le scoring ESG MSCI comme instruments d'intégration ESG.

Les fonds éligibles aux catégories Article 8 et Article 9 de la classification SFDR devront de facto respecter un niveau de score ESG minimum correspondant à un niveau de sélectivité d'au moins 20% par rapport à l'univers d'investissement de la société de gestion.

5. Contribuer aux objectifs de développement durable

La gamme de fonds à Impact de la société de gestion devra respecter, outre les politiques d'investissement « groupe » et les niveaux de qualité ESG minimum, un critère de contribution positive aux Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies notamment ceux correspondant à la démarche d'Impact de la Banque Hottinguer.

Cette démarche s'articule principalement autour de 3 thèmes d'Impact Cœurs privilégiés par la société de gestion et qui sont :

- Préservation du Capital Naturel et gestion des Ressources
- Embarquement des parties prenantes dans la création de valeur
- Inclusion Sociale

La sélection des entreprises pourra être estimée suivant plusieurs approches dont en particulier la part des revenus ou des opérations associées à des activités contribuant directement ou indirectement à ces thèmes. La société de gestion pourra ici se reposer sur des outils externes (Outils Sustainable Impact Metrics et SDG Net Alignment de MSCI, recherche des brokers, Bloomberg ...) et de la recherche interne.

III. Mise en application des politiques d'investissement durable

1. Gouvernance des politiques d'investissement

Pour faire vivre le processus d'investissement responsable et la politique d'engagement, et mieux maîtriser les risques - de durabilité mais aussi de marché, de réglementation et de réputation, un comité spécialisé a été créé, composé du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, de la Directrice de la Finance Durable et de l'Investissement à Impact, du Directeur des risques, du RCCI, et de représentants des gérants de l'Asset Management et de la Gestion Privée.

Ce Comité ESG se réunit deux fois par an sur le rythme de mise à jour des politiques d'investissement pour notamment afin de décider de la mise en œuvre et de la modification des listes d'exclusion. Il prend les décisions relatives aux ajouts et retraits de la liste d'exclusion. Il se tient sous la présidence de Directrice Finance Durable et Investissement à Impact et aura pour mission la validation des listes d'exclusion associées à chaque politique d'investissement Groupe ou applicable à la gamme de fonds Finance Durable ou Investissement à Impact. Le comité validera également le cas échéant les listes de mise sous surveillance qui ouvriront automatiquement un programme d'engagement actionnarial sur une période de 12 mois.

Le Comité ESG pourra par ailleurs émettre des avis et des recommandations sur diverses questions thématiques ESG, éthiques ou d'Impact.



Le Comité ESG peut enfin être convoqué à tout moment en dehors des séances biannuelles dans le cadre d'une réunion exceptionnelle pour déterminer l'éligibilité ESG et statut au regard des politiques d'investissement d'émetteurs nouveaux qui ne seraient pas encore suivis par le fournisseur de données extra-financière ou en cas d'évènement spécifique qui aurait pour conséquence le changement de statut d'une entreprise (exemple : cas de controverses, actualités spécifiques).

Le Comité ESG fonde ses analyses sur la recherche de l'expertise Finance Durable et Investissement à Impact et réévalue si nécessaire l'appréciation du risque à la hausse comme à la baisse.

Le respect des politiques d'investissement et d'engagement est assuré par la mise en place de vérification post-trade et le sera à terme par des contraintes pré-trade. En ce qui concerne les titres encore en portefeuille, les actions de sociétés exclues sont cédées dans les 3 mois. Les obligations et produits structurés émis par des entreprises exclus sont conservés jusqu'à maturité ou cédés avant au mieux des conditions de marché.

Comme mentionné, certaines entreprises des listes d'exclusion pourront, en fonction des décisions du Comité ESG et à des conditions précises, être exemptées de la politique d'exclusion pour rentrer automatiquement dans le programme d'engagement actionnarial actif.

2. Processus d'engagement associé aux politiques d'investissement

Engagement actionnarial

L'engagement actionnarial représente une opportunité pour la Société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée de faire progresser les entreprises au regard d'objectifs ESG, conformément à la politique Finance Durable et Investissement à Impact de la Banque Hottinguer. Cette politique d'engagement actionnarial, est disponible sur le site internet ([Banque Hottinguer \(banque-hottinguer.com\)](http://banque-hottinguer.com)), et définit la manière dont :

- Elle dialogue directement avec les entreprises afin de les inciter à une meilleure prise en compte des enjeux ESG ;
- Elle participe à des initiatives collectives d'engagement ciblées visant la promotion d'une plus grande responsabilité en matière de durabilité environnementale ou sociale ;
- Elle entend exercer ses droits de vote.

L'engagement actionnarial de la Société de gestion est motivé par 2 grands axes de réflexion

- i) Engagement avec les entreprises mises sous surveillance dans le contexte des politiques d'investissement « Groupe ». Ici la politique de vote et les initiatives d'engagement actionnarial collaboratives, publiques ou privées sont les canaux d'engagement privilégiés. Elles sont notamment menées au sein de coalitions d'investisseurs (Climate Action 100+, IIGCC Institutional Investors Group for Climate Change) ou au côté du FIR - Forum pour l'Investissement Responsable.
- ii) Engagement dans le cadre du plaidoyer positif visant à promouvoir les pratiques ESG ou la génération d'impacts en fonction des 3 thèmes d'Impact Cœurs de la Banque. Ici le dialogue pourra se faire par des voies mixtes directement dans le cadre d'échange bilatéraux avec l'entreprise, via des coalitions d'investisseurs et par l'intermédiaire de l'exercice des droits de vote.



Engagement dans le cas des investissements de la société dans des fonds externes

Enfin, en ce qui concerne ses investissements indirects, détenus dans les OPC qu'elle sélectionne, Messieurs Hottinguer & Cie - Gestion Privée exige des sociétés de gestion retenues une grande transparence quant à leur politique de finance durable, leurs méthodes de gestion responsables et leur approche d'engagement et d'accompagnement de leurs participations, notamment sur les sujets ESG. Une enquête détaillée de plus de 40 questions permet de noter les sociétés de gestion en amont de l'investissement sur les différents aspects sur différents aspects déterminant liés :

- A la **gouvernance**, aux moyens mis en œuvre et à la politique de vote - notamment si la société de gestion est signataire des PRI, du CDP (Carbon Disclosure Project), ou membre d'autres initiatives de promotion de la finance durable comme la TFCO (TaskForce on Climate related Disclosure), et comment sont organisées et positionnées les ressources humaines dédiées à la recherche et l'analyse ESG ;
- Aux **politiques d'investissement durable**, à la prise en compte des **grands risques ESG** et à l'**engagement actionnarial** – notamment si la société de gestion pratique une politique d'exclusion sectorielle, normative et comment elle gère les controverses, afin de pouvoir juger de l'adéquation avec la démarche d'investisseur responsable de la Banque Hottinguer et l'alignement avec les politiques d'investissement de la Société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie – Gestion Privée ;
- A l'**intégration ESG** dans la gestion – notamment si la prise en compte des critères ESG dans la gestion est systématique et rendue publique, et quelles sont les ressources et bases de données internes et externes utilisées ;
- La **gamme de fonds durables** (fonds ISR, fonds d'impact) et les process d'investissement associées – notamment la proportion de fonds classés Article 8 ou 9 selon SFDR, si les fonds sont labélisés (ISR, Greenfin, autres), quels sont les KPI d'impact ...

Cette enquête est complétée par une réunion de due diligence où un dialogue est tenu entre Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée et les gérants externes et revenant sur les éventuelles zones de risque mis en lumière dans le questionnaire.

Après analyse des réponses à cette enquête et des documents associés (politiques d'investissement, d'intégration ESG, de vote et d'engagement), une réunion de due diligence est organisée avec la direction de la société de gestion et les équipes concernées afin que Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée puisse compléter son évaluation qualitative et revenir sur les éventuelles zones de risque mis en lumière dans le questionnaire.